

MESURES ET CONTRE-MESURES CONCERNANT L'ACIER ET L'ALUMINIUM

Se familiariser avec ces mesures et comment diminuer l'impact

SODIL

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL DE LANAUDIÈRE

Sodil.ca

But de la conférence

Être en mesure de bien comprendre le contexte des mesures et contre-mesures concernant les produits de l'acier et de l'aluminium, les produits touchés ainsi que les options envisageables afin de diminuer le risque.

Plan de la conférence



Mesures et contre-mesures

- Section 232 of the trade expansion act of 1962 et décrets 9704,9705 / 9710,9711 / 9739,9740 / 9758,9759 (États-Unis);
- Décret DORS/2018-152 (Canada).

Produits visés

- Codes SH des produits visés au Canada et aux États-Unis;
- Origines visées au Canada et aux États-Unis;
- Notion de preuve d'origine.

Stratégies


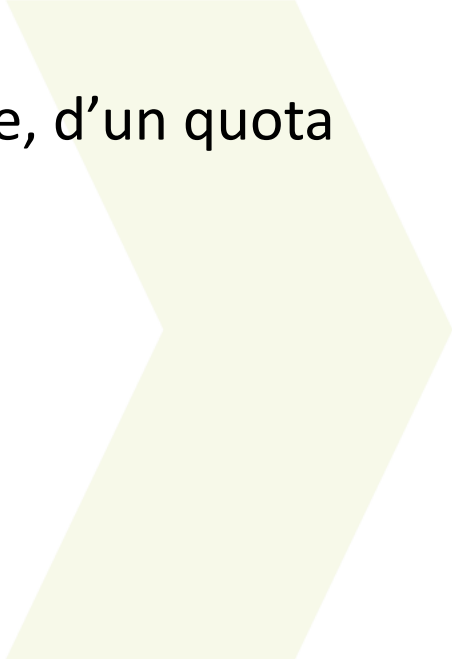
- Exonération, drawback et report des droits ;
- Codes SH et changement de chapitre au sens de la douane.

Mesures et Contre-mesures

Dans quel contexte une mesure ou contre-mesure peut elle être déclarée
et quel en est l'impact.



Qu'est-ce qu'une **mesure** au sens de la douane

- 
- Une mesure est l'application d'une réglementation extraordinaire face à un produit, une industrie ou un pays ayant pour but d'entreprendre une action immédiate face à une problématique;
 - Elle peut être à durée déterminée ou indéterminée;
 - Elle peut prendre la forme d'un droit de douane supplémentaire, d'un quota d'importation ou encore d'interdiction d'entrée au pays.
- 

Section 232 of the trade expansion act of 1962



Section 232 of the Trade Expansion Act of 1962 (19 U.S.C. §1862) authorizes the Secretary of Commerce to conduct comprehensive investigations to determine the effects of imports of any article on the national security of the United States. Section 232 investigations include consideration of:


- domestic production needed for projected national defense requirements;
- domestic industry's capacity to meet those requirements;
- related human and material resources;
- the importation of goods in terms of their quantities and use;
- the close relation of national economic welfare to U.S. national security;
- loss of skills or investment, substantial unemployment and decrease in government revenue; and
- the impact of foreign competition on specific domestic industries and the impact of displacement of any domestic products by excessive imports.

Section 232 of the trade expansion act of 1962

➤ Suite à une enquête du Secrétaire d'État au Commerce, le Président Trump a jugé que l'importation d'acier et d'aluminium représentait une menace au niveau de la sécurité nationale vu le nombre d'emplois en jeu.

Ce risque justifiait l'imposition d'une mesure spéciale afin de protéger l'industrie de l'acier et de l'aluminium.

Section 232 of the trade expansion act of 1962

- 
- Le 8 mars 2018, une déclaration présidentielle (9704,9705) impose à partir du 23 mars 2018 un droit de 25% sur certains produits de l'acier et 10% sur certains produits de l'aluminium, à l'exception des produits d'origine canadienne et mexicaine;
 - Le 22 mars 2018, une déclaration présidentielle (9710,9711) exclut l'Australie, l'Argentine, la République de Corée (Corée du Sud), le Brésil et l'Union européenne de cette imposition, en plus du Canada et du Mexique;
 - Le 30 avril 2018, une déclaration présidentielle (9739,9740) déclare qu'à moins d'une entente avec le Canada, le Mexique et l'Union européenne, les tarifs seront imposés à ces derniers à partir du 1er juin 2018.
 - Le 31 mai 2018, une déclaration présidentielle (9758,9759) impose les droits Canada, au Mexique ainsi qu'à l'Union européenne à partir du 1er juin 2018

Décret DORS/2018-152

- Le 28 juin 2018, Sur recommandation du ministre des Finances et de la ministre des Affaires étrangères et en vertu du paragraphe 53(2) et de l'alinéa 79a) du Tarif des douanes, Son Excellence la Gouverneure générale en conseil prend le Décret (DORS/2018-152) imposant une surtaxe aux États-Unis (acier et aluminium) en contre-mesure à l'application de tarifs injustifiés de la part des États-Unis;
- Suite à ce décret, L'Agence des services frontaliers du Canada émet l'Avis des douanes 18-08 imposant une surtaxe aux États-Unis sur certains produits d'acier (25%) et d'aluminium (10%) ainsi que sur d'autres produits originaires des États-Unis (10%) à partir du 1^{er} juillet 2018.

Décret DORS/2018-152



Décret du gouverneur en conseil

- (2) Par dérogation aux autres dispositions de la présente loi et à toute autre loi fédérale, le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre et du ministre des Affaires étrangères, peut par décret, en vue d'exercer les droits qu'un accord commercial reconnaît au Canada à l'égard d'un pays ou de réagir aux actes, politiques ou pratiques du gouvernement d'un pays qui soit nuisent au commerce des marchandises ou services du Canada, soit provoquent directement ou indirectement des effets nocifs à cet égard, prendre une ou plusieurs des mesures suivantes :
 - a) suspendre ou retirer les droits ou privilèges accordés à un pays en vertu d'un accord commercial ou d'une loi fédérale;
 - b) assujettir les marchandises ou catégories de marchandises originaires d'un pays ou bénéficiant d'un traitement tarifaire prévu aux règlements pris en vertu de l'article 16 à une surtaxe qui s'ajoute aux droits de douane prévus par la présente loi et aux droits imposés en application d'une loi fédérale ou de ses textes d'application à l'égard de ces marchandises ou catégories;
 - c) porter sur la liste des marchandises d'importation contrôlée dressée aux termes de l'article 5 de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation des marchandises originaires d'un pays ou bénéficiant d'un traitement tarifaire visé à l'alinéa b);
 - d) par dérogation aux règlements pris en vertu de l'article 16, percevoir, à l'égard de marchandises ou catégories de marchandises originaires d'un pays, un droit pouvant varier selon que leur quantité importée, pendant la période précisée, est égale ou supérieure aux totaux spécifiés.

Mesures et **Contre-mesures**

 Questions ?



Produits

Visés

Quels produits et quels origines sont visés par ces mesures et contre-mesures.

Produits visés

➤ Comment identifier les produits visés?

- En fonction du code SH attribué à la marchandise lors de son importation ;
- En fonction de son origine.

Produits visés

➤ Qu'est-ce qu'un code SH?

- Le code SH (Système Harmonisé) est une nomenclature internationale développée par l'Organisation mondiale des douanes pour classer les produits échangés internationalement;
- Code comprenant 10 caractères numériques :
 - 6 premiers reconnus internationalement;
 - 4 derniers spécifiques à chaque pays où le produit est importé.

Produits visés

➤ Qu'est-ce que l'origine?

- L'origine d'un produit se veut le pays où le produit à été fabriqué, obtenu ou transformé de manière substantielle;
- Ne sont pas considérés comme facteurs pouvant changer l'origine d'un produit :
 - Lorsque le produit transige par un autre pays (transit);
 - Lorsqu'une transformation apportée ne change pas la nature du produit;
 - Lorsqu'une transformation apportée ne justifie pas un changement du pays d'origine au sens des règles d'origine (Teneur en Valeur Régional et coûtant)

Produits visés

➤ Codes SH visés au niveau des importations vers le Canada

Aluminium :	7604.10.00	7611.00.00	7615.20.00
	7604.21.00	7612.10.00	7616.10.00
	7604.29.00	7612.90.10	7616.91.00
	7606.12.00	7612.90.91	7616.99.10
	7610.10.00	7612.90.99	7616.99.90
	7610.90.10	7613.00.00	
	7610.90.90	7615.10.00	

Produits visés

➤ Chapitre 76 : Aluminium et ouvrages en aluminium

- 7604 : Barres et profilés en aluminium;
- 7606 : Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm;
- 7610 : Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, balustrades, par exemple), en aluminium, à l'exception des constructions préfabriquées du no 94.06; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en aluminium, préparés en vue de leur utilisation dans la construction;
- 7611 : Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance excédant 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge;

Produits visés

➤ Chapitre 76 : Aluminium et ouvrages en aluminium

- 7612 : Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance n'excédant pas 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.
- 7613 : Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés;
- 7615 : Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium.

Produits visés

➤ Chapitre 76 : Aluminium et ouvrages en aluminium

- 7616 : Autres ouvrages en aluminium
 - 7616.10 : Pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et articles similaires;
 - 7616.91 : Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium;

Produits visés

➤ Code SH visé au niveau des importations vers le Canada

Acier :

Voir lien suivant :

<http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2018/2018-07-11/html/sor-dors152-fra.html>

Produits visés

- ■ Chapitre 72 : Fonte, fer et acier:
 - Brut, alliage, laminé, rebut etc.
- Chapitre 73 : Ouvrage en fonte, fer et acier :
 - Tubes, profilés, tuyaux etc.

Sources : <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/trade-commerce/tariff-tarif/2018/01-99/ch72-2018-fra.pdf>
<https://www.cbsa-asfc.gc.ca/trade-commerce/tariff-tarif/2018/01-99/ch73-2018-fra.pdf>

Produits visés

- Origine : marchandises originaires des États-Unis seulement.


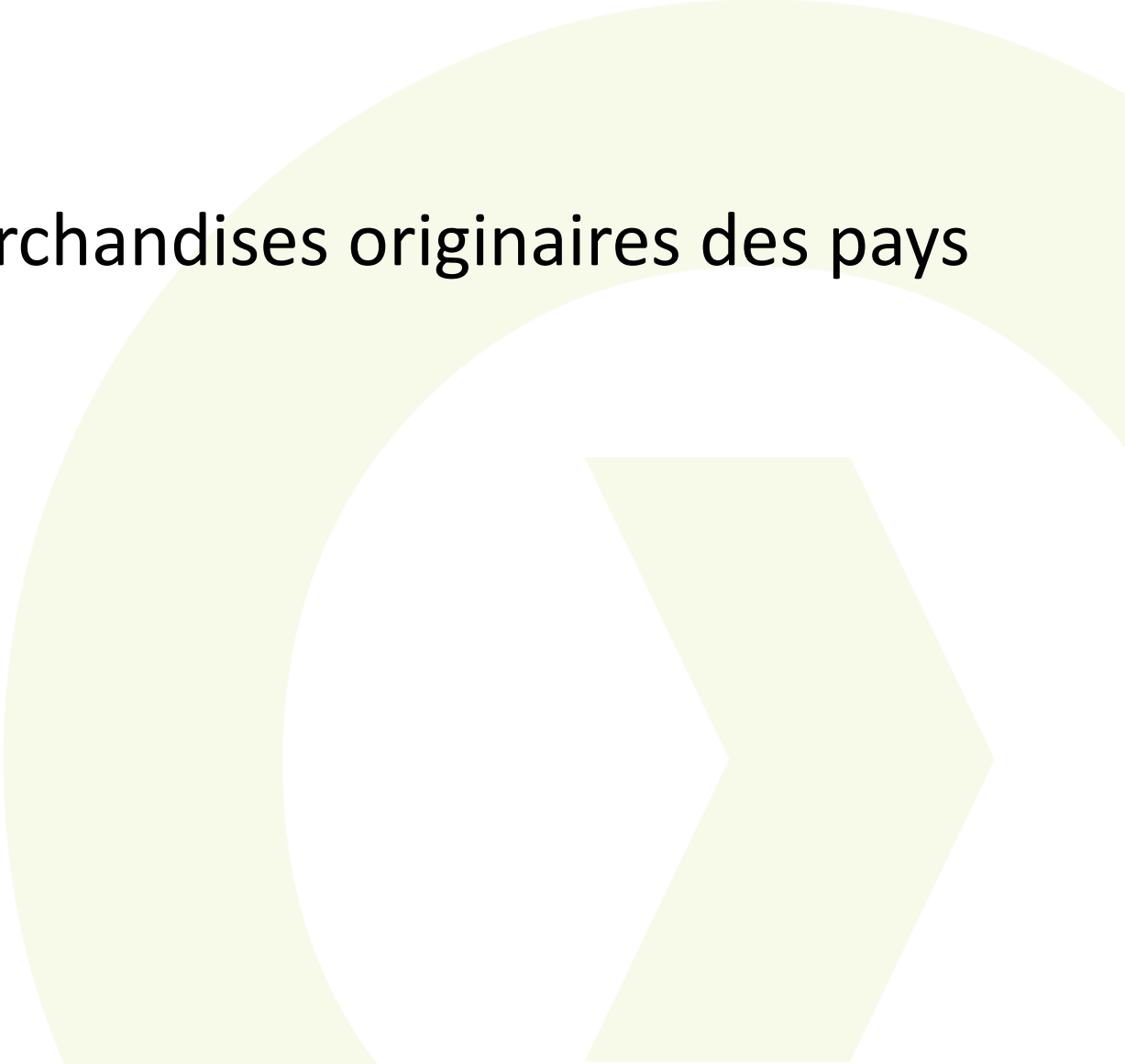
Produits visés

➤ Codes SH visés au niveau des importations aux États-Unis

Aluminium :

- 7601 : Aluminium non ouvré;
- 7604 : Barres, fils machines et profilés : en alliages d'aluminium;
- 7605 : Fil d'aluminium;
- 7606 et 7607 : Plaques, feuilles, rubans et lames;
- 7608 et 7609 : tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires;
- 7616.99.51.60 et 7616.99.51.70 : Pièces moulées et forgées.

Produits visés

- 
- Origines :
- Tout pays à l'exception des marchandises originaires des pays suivants :
- Argentine (Sous quotas);
 - Australie;
- 

Produits visés

➤ Codes SH visés au niveau des importations aux États-Unis

Acier :

- 7206.10 à 7216.50: Principalement l'acier brut, alliage et première transformation (tube, cylindre, feuille, poutre etc);
- 7216.99 à 7301.10; Acier brut ou alliage ouvré légèrement;
- 7302.10: Rail de chemin de fer ou autre;
- 7302.40 à 7302.90: Éclisses ou autre;
- 7304.10 à 7306.90: Tuyaux ou profilés creux.

Produits visés

➤ Origines :

Tout pays à l'exception des marchandises originaires des pays suivants :

- Argentine (Sous quotas);
- Australie;
- Brésil;
- Corée du sud.

Produits visés


 Questions ?



Stratégies face aux mesures et contre-mesures

Comment diminuer l'impact face à ces mesures et contre-mesures

Stratégies

- 
- Au niveau des produits voués à l'exportation :
- Demande d'exonération des droits;
 - Demande de droit back;

- Au niveau des produits voués au marché national :
- Demande de report des droits.

Produits voués à l'exportation

➤ Demande d'exonération des droits :

Le Programme d'exonération des droits accorde une exonération du paiement des droits, au moment de l'importation, sur les marchandises importées qui seront, à terme, exportées dans le même état ou après avoir été consommées, absorbées ou utilisées dans le traitement d'autres marchandises.

Produits voués à l'exportation

➤ Qui peut faire la demande:

Le programme s'adresse aux entreprises qui :

- a) importent des marchandises au Canada;
 - b) reçoivent des marchandises qui ont été importées au Canada;
 - c) exportent ces marchandises du Canada;
- et veulent obtenir une exonération du paiement des droits au moment de l'importation.

Produits voués à l'exportation

➤ Procédures:

- Être en mesure de prouver l'importation;
- Être en mesure d'établir la traçabilité du produit importé lors de son utilisation;
- Être en mesure de prouver l'exportation.
- Compléter le formulaire K-90, acheminer le formulaire à l'Agence des services frontaliers du Canada et avoir en sa possession les documents justificatifs pour fin d'enquête.

Produits voués à l'exportation

➤ Demande de drawback des droits :

Le Programme de drawback des droits permet aux entreprises d'exiger un remboursement des droits, au moment de l'exportation, sur les marchandises importées qui ont été exportées dans le même état ou après avoir été consommées, absorbées ou utilisées dans le traitement d'autres marchandises.

Produits voués à l'exportation

➤ Qui peut faire la demande:

Le programme s'adresse aux entreprises qui :

- a) importent des marchandises au Canada;
 - b) reçoivent des marchandises qui ont été importées au Canada;
 - c) exportent ces marchandises du Canada;
- désirent ou désireront présenter une demande de drawback (remboursement) des droits payés..

Produits voués à l'exportation

➤ Procédures:

- Être en mesure de prouver l'importation;
- Être en mesure d'établir la traçabilité du produit importé lors de son utilisation;
- Être en mesure de prouver l'exportation.
- Compléter le formulaire K-32, acheminer le formulaire à l'Agence des services frontaliers du Canada et avoir en sa possession les documents justificatifs pour fin d'enquête.

Produits voués à l'exportation



Exonération des droits :

- Lorsque la totalité ou la quasi-totalité des ventes sont vouées à l'exportation;
- Aucun droit de douane à payer lors de l'importation.

Drawback des droits :

- Lorsqu'une partie des ventes est vouée à l'exportation;
- Demande de remboursement des droits payés une fois l'exportation confirmée.

Produits voués au marché **national**

➤ Demande de report des droits :

- Permet à l'entreprise d'acquitter les droits lors de la consommation et non lors de l'importation en entreposant les stocks dans un entrepôt sous-douane.
- L'entreprise doit acheminer l'importation dans un entrepôt sous-douane et procéder à une déclaration d'importation à chaque sortie de marchandise.

Produits voués au marché **national/international**

➤ Zone franche:

- Zone jugée 'international' au sens de la douane;
 - Aucun droit de douane à l'import dans cette zone;
 - Aucune taxe dans cette zone;
- Les entreprises peuvent entreposer, traiter ou assembler leurs marchandises dans cette zone;
- Les marchandises peuvent ensuite être exportées ou 'importées au Canada'.

Codes SH et changement de chapitre

➤ Codes SH :

- Toujours s'assurer de déclarer une importation sous le bon code SH;
- Un code SH erroné peut faire en sorte que votre produit est compris dans la liste des marchandises pour lesquels une mesure ou contre-mesure est appliquée.

Changement de chapitre :

- Un changement au niveau du code SH peut faire en sorte que la marchandise ne sera pas sujette à la mesure ou la contre-mesure :
 - Exemple : Si votre produit qui est assujetti à une mesure et qu'un complément d'ouvrage fait en sorte que le produit change de chapitre (code SH au sens de la douane), votre produit peut ne plus être assujetti à la mesure.
 - Au lieu de vendre ou d'acheter le produit brut, procéder à quelques opérations qui feront en sorte qu'il sera considéré comme étant une composante.

Stratégies

 Questions ?



En résumé



- Les mesures affectent certains produits précis et il est important de valider si votre produit est assujéti. Dans le cas contraire, démontrer aux clients, preuve à l'appui, qu'il n'y a aucun impact au niveau de leurs transactions;
- Au niveau des importations au Canada, seuls les produits d'origine américaine sont affectés par cette contre-mesure. Les produits en transit ne sont pas affectés (Ex. fabriqué en Chine, mais importé d'un fournisseur américain)
- Au niveau des exportateurs, il existe différents moyens d'éviter cette mesure;
- Au niveau des entreprises importatrices qui n'exportent pas, il est possible de ventiler ces droits;
- Il est primordial pour l'entreprise de s'assurer de la justesse des codes SH

MESURES ET CONTRE-MESURES CONCERNANT L'ACIER ET L'ALUMINIUM

Se familiarizer avec ces mesures et comment diminuer l'impact

SODIL

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL DE LANAUDIÈRE

Sodil.ca